# Amendement à délibération N° D23/2024

|  |
| --- |
| Objet concerné par l’amendement |
| Tarification de la cantine scolaire |
|  |
| Développement de l’amendement |
| La cantine est à la fois un service public indispensable aux familles, notamment lorsque les parents exercent des activités professionnelles éloignées du domicile, mais également un espace privilégié d’inclusion sociale pour les enfants.  **Or les enfants des familles défavorisées sont deux fois plus nombreux à ne pas manger à la cantine que les enfants issus des familles favorisées.**  Mettre en place une tarification sociale des cantines, c’est donner à chaque enfant les moyens de la réussite.  Nous réitérons la demande de mettre en place un tarif social pour la cantine scolaire et la garderie. Cette démarche est appuyée par l’état avec une aide financière. Je cite le gouvernement : « L’objectif poursuivi est de permettre à tous les enfants issus de familles modestes des écoles du 1er degré d'avoir accès à un repas pour 1€ maximum.  Cette procédure est fortement accompagnée dans sa mise en place par la Caisse d’Allocation familiale. Il a rappelé que 45 % des communes de plus de 2000 habitants ont déjà mis en place une tarification sociale, 39 % des communes éligibles ne connaissent pas la mesure et 76 % qui la connaissent en ont une bonne image.  Plusieurs avantages ont été cités :   * La mesure permet l’accès de tous à la cantine, en offrant à tous les élèves de profiter de ce moment créateur de lien social. * Elle redonne du pouvoir d’achat aux familles modestes. * Elle apporte des bénéfices nutritionnels en permettant aux enfants de manger équilibré, avec des produits locaux et bios. * L’aide accrue de l’état permet de baisser les tarifs pour l’ensemble des élèves. |
|  |
| Amendement |
| Nous avons l’honneur, au vu de ce qui précède, de soumettre au Conseil municipal l’amendement suivant :  Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote la mise en place d’une tarification sociale de la cantine scolaire dans le cadre de la campagne «La cantine à 1 €» pour la rentrée 2024. |
|  |
| Dépôt (signature) |
|  |